

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2061

21 août 2012

### SOMMAIRE

Abbott International Luxembourg S.à r.l. ....	98924	Project WBS Luxembourg S.à r.l. ....	98921
Accent Jobs For People S.à r.l. ....	98912	Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl ....	98888
Advance Worldwide S.A. ....	98914	Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl ....	98887
Afrodite S. à r.l. ....	98923	Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl ....	98892
Automotive Engineering S.A. ....	98915	Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl ....	98892
Berlys Capital ....	98916	Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl ....	98895
Biogros S.A. ....	98915	Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl ....	98894
Cadis Software Luxembourg S.à r.l. ....	98919	Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl ....	98891
Cheval Luxembourg S.à r.l. ....	98913	Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl ....	98893
Cipafin S.A. ....	98921	Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl ....	98890
Citadel Global Fixed Income S.à r.l. ....	98917	Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl ....	98894
Comil ....	98922	Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl ....	98893
Creabilis S.A. ....	98918	Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl ....	98886
Dafofin Four S.A. ....	98922	Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl ....	98888
Danlux S.à r.l. ....	98923	Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl ....	98889
Dexia Prime Advanced ....	98886	Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl ....	98890
DJE Strategie II ....	98886	Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl ....	98894
EIP Luxembourg Management Company S.à r.l. ....	98923	Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl ....	98893
Ficofi Partners S.A. ....	98924	Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl ....	98891
FIDUCIAIRE A.C.I. S.A., Fiduciaire des artisans, commerçants et industriels ....	98924	Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl ....	98886
Financial Reporting Systems Luxembourg S.A. ....	98922	Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl ....	98888
Finnovation S.A. ....	98923	Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl ....	98888
Finter Fund ....	98895	Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl ....	98889
Franklin Templeton Strategic Allocation Funds ....	98885	Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl ....	98890
Franklin Templeton Strategic Allocation Funds ....	98883	Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl ....	98887
Gate Gourmet Holding I S.à r.l. ....	98915	Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl ....	98889
Heating Investments S.A. ....	98896	Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl ....	98887
LFP Opportunity ....	98882	Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl ....	98889
Mandragora Entertainment Group S.A. ....	98902	UFG-LFP Funds ....	98882
Markit Group Limited S.à r.l. ....	98919		
New Zealand Dairy Investment S.A. ....	98895		

**LFP Opportunity, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 128.720.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social de la SICAV le 6 septembre 2012 à 15:00 heures afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant («l'Assemblée»):

*Ordre du jour:*

1. Modification des articles 1<sup>er</sup>, 4, 19, 22, 29, 31 et 34 des statuts de la SICAV (les «Statuts») afin de mettre à jour les références à la loi du 17 décembre 2010 abrogeant et remplaçant celle du 20 décembre 2002.
2. Modification des articles 2 et 25 des Statuts concernant le changement de siège social de la SICAV.
3. Modification de l'article 13 des Statuts afin d'ajouter deux cas de suspension de calcul de la valeur nette d'inventaire suite à la loi du 17 décembre 2010.
4. Ajout de l'article 19 des Statuts afin de mettre à jour la politique d'investissement suite à l'implémentation de la loi du 17 décembre 2010.
5. Mise à jour de l'article 32 concernant la «Liquidation et Fusion des compartiments» et ce, suite à la loi du 17 décembre 2010.
6. Divers.

L'Assemblée ne délibérera valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires exprimées. Des procurations ainsi que le projet de texte des statuts coordonnés sont disponibles, sans frais, sur simple demande auprès du siège social de la SICAV.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax: +352 49 924 2501 - ifs.fds@bdl.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Dans le cadre de cette adaptation des statuts, la politique d'investissement des différents compartiments de la SICAV ainsi que les restrictions d'investissement seront adaptées afin d'être conformes aux dispositions prévues de la loi précitée du 17 décembre 2010. Les actionnaires sont invités à se référer au projet de prospectus d'émission disponible auprès du siège social de la SICAV ou d'une agence de la Banque de Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012099842/755/33.

**UFG-LFP Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 66.785.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social de la SICAV le 6 septembre 2012 à 14:00 heures afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant («l'Assemblée»):

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts concernant le changement de dénomination de la SICAV (les «Statuts»).
2. Modification des articles 1<sup>er</sup>, 4, 19, 22, 29, 31 et 34 des Statuts de la SICAV afin de mettre à jour les références à la loi du 17 décembre 2010 abrogeant et remplaçant celle du 20 décembre 2002.
3. Modification des articles 2 et 25 des Statuts concernant le changement de siège social de la SICAV.
4. Modification de l'article 13 des Statuts afin d'ajouter deux cas de suspension de calcul de la valeur nette d'inventaire suite à la loi du 17 décembre 2010.
5. Ajout d'un article 19 dans les Statuts afin de mettre à jour la politique d'investissement suite à l'implémentation de la loi du 17 décembre 2010.
6. Mise à jour de l'article 32 concernant la «Liquidation et Fusion des compartiments» et ce, suite à la loi du 17 décembre 2010.
7. Divers.

L'Assemblée ne délibérera valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires exprimées. Des procurations ainsi

que le projet de texte des statuts coordonnés sont disponibles, sans frais, sur simple demande auprès du siège social de la SICAV.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax: +352 49 924 2501 - ifs.fds@bd.l.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Dans le cadre de cette adaptation des statuts, la politique d'investissement des différents compartiments de la SICAV ainsi que les restrictions d'investissement seront adaptées afin d'être conformes aux dispositions prévues de la loi précitée du 17 décembre 2010. Les Actionnaires sont invités à se référer au projet de prospectus d'émission disponible auprès du siège social de la SICAV ou d'une agence de la Banque de Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012099843/755/34.

**Franklin Templeton Strategic Allocation Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.696.

Notice is hereby given that an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of shareholders (the "Meeting") of Franklin Templeton Strategic Allocation Funds (the "Company") will be held at the registered office of the Company at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, on *30 August 2012* at 4:30 p.m., with the following agenda:

*AGENDA:*

1. Replacement of all references to "the Luxembourg law of 20<sup>th</sup> December, 2002" and "the 2002 Law" in the Articles of Incorporation of the Company (the "Articles") with references to either "the Luxembourg law dated 17<sup>th</sup> December 2010" or "the 2010 Law".
2. Amendment of article 3 of the Articles so as to read as follows:  
"The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities and other permitted assets under Part I of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as may be amended from time to time (the "2010 Law"), with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.  
The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the 2010 Law."
3. Amendment of article 4 of the Articles in order to, inter alia, allow the board of directors of the Company (the "Board of Directors") to transfer the registered office of the Company in any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.
4. Amendment of article 5 of the Articles in order to, inter alia:
  - clarify that references to "sub-fund" shall also mean references to "share class" unless the context requires otherwise; and
  - provide that the net assets attributable to each sub-fund shall, if not expressed in USD, be converted into USD for the determination of the Company's capital.
5. Amendment of article 6 of the Articles in order to, inter alia:
  - provide that the Company may issue dematerialised shares in accordance with Luxembourg law;
  - provide the procedure for converting registered shares into dematerialised shares;
  - clarify the procedure for transferring shares; and
  - clarify the procedure in relation to joint holders of shares.
6. Amendment of article 8 in order to, inter alia:
  - extend the power of the Board of Directors to restrict or prevent the ownership of shares by any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company or its shareholders, may result in a breach of any applicable law or regulation (whether Luxembourg or foreign) or may expose the Company or its shareholders to liabilities (including regulatory or tax liabilities) or any other disadvantages that it or they would not have otherwise incurred or been exposed to; and
  - allow the Board of Directors to restrict the issue and/or transfer of share classes reserved to institutional investors until sufficient evidence is received that the investor duly qualifies as an institutional investor within the meaning of Article 174 of the 2010 Law.
7. Amendment of article 10 of the Articles in order to, inter alia, clarify the powers conferred to the Board of Directors in relation to the organization of annual general meetings.
8. Amendment of article 11 of the Articles in order to, inter alia:
  - provide that, under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, a record date may be used to determine (i) the quorum and majority requirements applicable to the general meetings of shareholders and (ii)

the rights of shareholders to attend the general meetings and to exercise their voting rights attached to their shares; and

- define the rules regarding the calculation of the voting rights at general meetings.
9. Amendment of article 12 of the Articles in order to, inter alia, clarify that a general meeting of shareholders may be convened upon request of shareholders representing at least one tenth (1/10) of the share capital of the Company.
  10. Amendment of article 14 of the Articles in order to, inter alia, organise the directors' vote in writing and the holding of board meetings by conference call.
  11. Amendment of article 15 of the Articles in order to, inter alia, allow the Board of Directors to delegate the power to produce copies and extracts of the minutes of the board meetings.
  12. Amendment of article 16 of the Articles in order to, inter alia:
    - clarify the investment restrictions in accordance with the provisions of the 2010 Law;
    - provide that, under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, a sub-fund may invest in one or more other sub-funds of the Company; and
    - allow the Board of Directors, to the widest extent permitted by applicable Luxembourg laws and regulations, (i) to create any sub-fund qualifying either as a feeder UCITS or as a master UCITS, (ii) convert any existing sub-fund into a feeder UCITS sub-fund or (iii) change the master UCITS of any of its feeder UCITS sub-funds.
  13. Amendment of article 17 of the Articles in order to, inter alia, align it with the rules of conflict of interest set forth in the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.
  14. Amendment of article 21 of the Articles in order to, inter alia:
    - add provisions in relation to the dilution levy; and
    - provide that, to the extent required by applicable laws and regulations, in case the Company processes, with the prior consent of the shareholder concerned, selling instructions in specie, such sale will be subject to a special auditor report.
  15. Amendment of article 22 of the Articles in order to, inter alia, update the description of the circumstances under which the determination of the net asset value of the shares of the Company may be suspended.
  16. Amendment of article 23 of the Articles in order to, inter alia, update the provisions regarding the valuation of the assets of the Company.
  17. Amendment of article 24 of the Articles in order to, inter alia:
    - provide that the Company may implement the dilution levy mechanism to protect shareholders of the fund; and
    - provide that, the purchase price may be paid in kind upon approval of the Board of Directors and subject to all applicable laws and regulations, including the issue of a special auditor report.
  18. Amendment of article 25 of the Articles in order to specify that the accounts of the Company shall be expressed in USD and that the accounts of sub-funds which are not denominated in USD will be converted in USD for the determination of the accounts of the Company.
  19. Amendment of article 26 of the Articles in order to, inter alia, clarify that dividends will normally be paid in the currency in which the relevant sub-fund is denominated or in any other currencies as the Board of Directors may determine.
  20. Amendment of article 27 of the Articles in order to, inter alia, remove references relating to investment managers belonging to Franklin Templeton Investments.
  21. Amendment of article 28 of the Articles in order to, inter alia:
    - introduce new provisions regarding national and cross-border mergers of sub-funds of the Company in compliance with the 2010 Law; and
    - describe the procedure for consolidation and split of share classes.
  22. General restatement of the Articles in order to reflect the preceding resolutions, to harmonize the terminology and definitions used throughout the Articles and to ensure consistency with those contained in the Company's prospectus.

Copies of the updated Articles are available, free of charge, in English, at the registered office of the Company and they may be downloaded from the Internet site [www.ftidocuments.com](http://www.ftidocuments.com).

#### VOTING

Shareholders are advised that in order for the extraordinary general meeting to be quorated, shareholders representing at least 50 per cent of the issued share capital must be represented (in person or by proxy) at the Meeting and that a decision in favour of any resolution must be approved by at least two-thirds of the votes cast at the Meeting. Votes cast shall not include votes attached to shares in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote. If the quorum requirement is not satisfied, a second extraordinary general meeting will be held on 1 October 2012 at 4:30 p.m., at which no quorum will be required and decisions in favour of any resolution must be approved by at least two-thirds of the votes cast at the reconvened extraordinary meeting.

### VOTING ARRANGEMENTS

Shareholders who cannot attend the Meeting may vote by proxy by returning the Form of Proxy sent to them to the offices of Franklin Templeton International Services S.A., 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, no later than 23 August 2012, at 5:00 p.m. (Luxembourg time).

Proxies submitted for the Meeting held on 30 August 2012 and not revoked will remain valid for the Meeting held on 1 October 2012.

### VENUE OF THE MEETING

Shareholders are hereby advised that the Meeting may be held at such other place in Luxembourg than the registered office of the Company if exceptional circumstances so require in the absolute and final judgment of the Chairman of the Meeting. In such latter case, the shareholders present at the registered office of the Company on 30 August 2012 (or on 1 October 2012, as the case may be), at 4:30 p.m., will be duly informed of the exact venue of the Meeting, which will then start at 5:30 p.m.

To attend the Meeting, Shareholders shall be present at the registered office of the Company at 4:00 p.m.

Please note that all references to time in this notice mean Luxembourg time.

For further information, shareholders are invited to contact their nearest Franklin Templeton Investments office.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2012103622/755/122.

### **Franklin Templeton Strategic Allocation Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.696.

Notice is hereby given that the

### ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the "Meeting") of Franklin Templeton Strategic Allocation Funds (the "Company") will be held at the registered office of the Company on August 30, 2012, at 2:30 p.m., with the following agenda:

#### AGENDA:

- Presentation of the Report of the Board of Directors;
- Presentation of the Report of the Auditors;
- Approval of the Financial Statements of the Company for the accounting year ended March 31, 2012;
- Discharge of the Board of Directors;
- Re-appointment of the following four Directors: William Jackson, Gregory E. McGowan, Jed A. Plafker and Hans-J. Wisser;
- Re-election of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. as Auditors;
- Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

#### VOTING

Resolutions on the agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

### VOTING ARRANGEMENTS

Shareholders who cannot attend the Meeting may vote by proxy by returning the Form of Proxy sent to them to the offices of Franklin Templeton International Services S.A., 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, no later than August 23, 2012 at 5:00 p.m.

### VENUE OF THE MEETING

Shareholders are hereby advised that the Meeting may be held at such other place in Luxembourg than the registered office of the Company if exceptional circumstances so require in the absolute and final judgment of the Chairman of the Meeting. In such latter case, the Shareholders present at the registered office of the Company on August 30, 2012, at 2:30 p.m., will be duly informed of the exact venue of the Meeting, which will then start at 3:30 p.m.

To attend the Meeting, Shareholders shall be present at the registered office of the Company at 1:30 p.m.

Please note that all references to time in this notice mean Luxembourg time.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2012103621/755/34.

**Dexia Prime Advanced, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 108.505.

—  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires («l'Assemblée») de DEXIA PRIME ADVANCED aura lieu au siège social de la société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg le 29 août 2012 à 11 heures 30.

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises au 31 mars 2012
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 mars 2012
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé au 31 mars 2012
5. Election du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
6. Divers

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 27 août 2012 auprès de DEXIA PRIME ADVANCED, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, à l'attention de Fund Corporate Services - Domiciliation (Fax N° +352 / 2460-3331).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours calendaires avant l'Assemblée aux guichets de Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande et sans frais auprès du siège social de la société ou peut leur être envoyé sans frais sur simple demande.

*CONSEIL D'ADMINISTRATION.*

Référence de publication: 2012103624/755/28.

---

**DJE Strategie II, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion de DJE Strategie II modifié au 21 août 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 1<sup>er</sup> août 2012.

DJE Investment S.A.

Signature

Référence de publication: 2012102179/11.

(120139754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

---

**Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 905.983,69.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 143.975.

—  
La société RBC cees Nominees Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 3PB JERSEY, 19-21 Broad Street, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 83756 a transféré, en date du 17 août 2010 en vertu d'un contrat de cession de parts sociales:

- 4.348 parts sociales D de la Société à la société RBC Trustees (CI) Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033;

Soit au total: 4.348 parts sociales D.

A la suite de la cession décrite ci-dessus:

- la société RBC cees Nominees Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 3PB JERSEY, 19-21 Broad Street, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 83756 détient en date du 17 août 2010 8.927.944 parts sociales D; et



- la société RBC Trustees (CI) Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033 détient en date du 17 août 2010 319.134 parts sociales D et 1 part sociale T de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2012106005/24.

(110177658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

**Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 905.983,69.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 143.975.

La société RBC cees Nominees Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 3PB JERSEY, 19-21 Broad Street, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 83756 a transféré, en date du 3 septembre 2010 en vertu d'un contrat de cession de parts sociales:

- 36.232 parts sociales D de la Société à la société RBC Trustees (CI) Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033;

Soit au total: 36.232 parts sociales D.

A la suite de la cession décrite ci-dessus:

- la société RBC cees Nominees Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 3PB JERSEY, 19-21 Broad Street, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 83756 détient en date du 3 septembre 2010 8.891.712 parts sociales D; et

- la société RBC Trustees (CI) Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033 détient en date du 3 septembre 2010 355.366 parts sociales D et 1 part sociale T de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2012106006/24.

(110177658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

**Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 905.983,69.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 143.975.

La société RBC cees Nominees Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 3PB JERSEY, 19-21 Broad Street, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 83756 a transféré, en date du 21 septembre 2010 en vertu d'un contrat de cession de parts sociales:

- 29.009 parts sociales D de la Société à la société RBC Trustees (CI) Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033;

Soit au total: 29.009 parts sociales D.

A la suite de la cession décrite ci-dessus:

- la société RBC cees Nominees Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 3PB JERSEY, 19-21 Broad Street, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 83756 détient en date du 21 septembre 2010 8.862.703 parts sociales D; et

- la société RBC Trustees (CI) Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033 détient en date du 21 septembre 2010 384.375 parts sociales D et 1 part sociale T de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2012106007/24.

(110177658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

**Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 905.983,69.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 143.975.

—  
La société RBC cees Nominees Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 3PB JERSEY, 19-21 Broad Street, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 83756 a transféré, en date du 24 septembre 2010 en vertu d'un contrat de cession de parts sociales:

- 2.605 parts sociales D de la Société à la société RBC Trustees (CI) Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033;

Soit au total: 2.605 parts sociales D

A la suite de la cession décrite ci-dessus:

- la société RBC cees Nominees Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 3PB JERSEY, 19-21 Broad Street, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 83756 détient en date du 24 septembre 2010 8.860.098 parts sociales D; et

- la société RBC Trustees (CI) Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033 détient en date du 24 septembre 2010 386.980 parts sociales D et 1 part sociale T de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2012106008/24.

(110177658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

**Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 905.983.692,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 143.975.

—  
La société RBC cees Nominees Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 3PB JERSEY, 19-21 Broad Street, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 83756 a transféré, en date du 6 janvier 2011 en vertu de deux contrats de cession de parts sociales:

- 31.440 parts sociales D de la Société à la société RBC Trustees (CI) Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033;

- 151.802 parts sociales D de la Société à la société RBC Trustees (CI) Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033;

Soit au total: 183.242 parts sociales D

A la suite des cessions décrites ci-dessus:

- la société RBC cees Nominees Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 3PB JERSEY, 19-21 Broad Street, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 83756 détient en date du 6 janvier 2011, 8.617.650 parts sociales D; et

- la société RBC Trustees (CI) Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033 détient en date du 6 janvier 2011, 629.428 parts sociales D et 1 part sociale T de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2012106012/27.

(110177658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---



**Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 905.983,69.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 143.975.

La société RBC cees Nominees Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 3PB JERSEY, 19-21 Broad Street, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 83756 a transféré, en date du 29 novembre 2010 en vertu d'un contrat de cession de parts sociales:

- 6.514 parts sociales D de la Société à la société RBC Trustees (CI) Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033;

Soit au total: 6.514 parts sociales D

A la suite de la cession décrite ci-dessus:

- la société RBC cees Nominees Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 3PB JERSEY, 19-21 Broad Street, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 83756 détient en date du 29 novembre 2010 8.853.584 parts sociales D; et

- la société RBC Trustees (CI) Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033 détient en date du 29 novembre 2010 393.494 parts sociales D et 1 part sociale T de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2012106009/24.

(110177658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

**Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 905.983.692,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 143.975.

La société RBC cees Nominees Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 3PB JERSEY, 19-21 Broad Street, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 83756 a transféré, en date du 12 janvier 2011 en vertu de trois contrats de cession de parts sociales:

- 127.035 parts sociales D de la Société à la société RBC Trustees (CI) Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033;

- 32.573 parts sociales D de la Société à la société RBC Trustees (CI) Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033;

- 105.862 parts sociales D de la Société à la société RBC Trustees (CI) Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033;

Soit au total: 265.470 parts sociales D

A la suite des cessions décrites ci-dessus:

- la société RBC cees Nominees Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 3PB JERSEY, 19-21 Broad Street, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 83756 détient en date du 12 janvier 2011, 8.352.180 parts sociales D; et

- la société RBC Trustees (CI) Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033 détient en date du 12 janvier 2011, 894.898 parts sociales D et 1 part sociale T de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2012106013/30.

(110177658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

**Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 905.983,69.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 143.975.

—  
La société RBC cees Nominees Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 3PB JERSEY, 19-21 Broad Street, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 83756 a transféré, en date du 6 décembre 2010 en vertu d'un contrat de cession de parts sociales:

- 42.921 parts sociales D de la Société à la société RBC Trustees (CI) Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033;

Soit au total: 42.921 parts sociales D

A la suite de la cession décrite ci-dessus:

- la société RBC cees Nominees Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 3PB JERSEY, 19-21 Broad Street, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 83756 détient en date du 6 décembre 2010, 8.810.663 parts sociales D; et

- la société RBC Trustees (CI) Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033 détient en date du 6 décembre 2010, 436.415 parts sociales D et 1 part sociale T de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2012106010/24.

(110177658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

**Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 905.983.692,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 143.975.

—  
La société RBC cees Nominees Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 3PB JERSEY, 19-21 Broad Street, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 83756 a transféré, en date du 30 juin 2011 en vertu de deux contrats de cession de parts sociales:

- 11.688 parts sociales E10 de la Société à la société RBC Trustees (CI) Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033;

- 15.000 parts sociales E11 de la Société à la société RBC Trustees (CI) Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033;

Soit au total: 11.688 parts sociales E10 et 15.000 parts sociales E11.

A la suite des cessions décrites ci-dessus:

- la société RBC cees Nominees Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 3PB JERSEY, 19-21 Broad Street, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 83756 détient en date du 30 juin 2011, 3.461.336 parts sociales D, 10.389.630 parts sociales E09, 4.687.597 parts sociales E10 et 10.735.863 parts sociales E11 de la Société; et

- la société RBC Trustees (CI) Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033 détient en date du 30 juin 2011, 1.682.577 parts sociales D, 1 part sociale T, 11.688 parts sociales E10 et 15.000 parts sociales E11 de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2012106018/29.

(110177658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

**Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 905.983,69.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 143.975.

La société RBC cees Nominees Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 3PB JERSEY, 19-21 Broad Street, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 83756 a transféré, en date du 10 décembre 2010 en vertu d'un contrat de cession de parts sociales:

- 9.771 parts sociales D de la Société à la société RBC Trustees (CI) Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033;

Soit au total: 9.771 parts sociales D

A la suite de la cession décrite ci-dessus:

- la société RBC cees Nominees Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 3PB JERSEY, 19-21 Broad Street, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 83756 détient en date du 10 décembre 2010, 8.800.892 parts sociales D; et

- la société RBC Trustees (CI) Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033 détient en date du 10 décembre 2010, 446.186 parts sociales D et 1 part sociale T de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2012106011/24.

(110177658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

**Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 905.983.692,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 143.975.

La société RBC cees Nominees Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 3PB JERSEY, 19-21 Broad Street, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 83756 a transféré, en date du 12 juillet 2011 en vertu de deux contrats de cession de parts sociales:

- 28.986 parts sociales D de la Société à la société RBC Trustees (CI) Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033;

- 33.334 parts sociales E11 de la Société à la société RBC Trustees (CI) Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033;

Soit au total: 28.986 parts sociales D et 33.334 parts sociales E11.

A la suite des cessions décrites ci-dessus:

- la société RBC cees Nominees Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 3PB JERSEY, 19-21 Broad Street, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 83756 détient en date du 12 juillet 2011, 3.432.350 parts sociales D, 10.389.630 parts sociales E09, 4.687.597 parts sociales E10 et 10.702.529 parts sociales E11 de la Société; et

- la société RBC Trustees (CI) Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033 détient en date du 12 juillet 2011, 1.711.563 parts sociales D, 1 part sociale T, 11.688 parts sociales E10 et 48.334 parts sociales E11 de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2012106019/30.

(110177658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

**Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 905.983.692,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 143.975.

—  
La société RBC cees Nominees Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 3PB JERSEY, 19-21 Broad Street, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 83756 a transféré, en date du 24 janvier 2011 en vertu d'un contrat de cession de parts sociales:

- 435.608 parts sociales D de la Société à la société RBC Trustees (CI) Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033;

Soit au total: 435.608 parts sociales D.

A la suite de la cession décrite ci-dessus:

- la société RBC cees Nominees Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 3PB JERSEY, 19-21 Broad Street, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 83756 détient en date du 24 janvier 2011, 7.916.572 parts sociales D; et

- la société RBC Trustees (CI) Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033 détient en date du 24 janvier 2011, 1.330.506 parts sociales D et 1 part sociale T de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2012106014/25.

(110177658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

**Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 905.983.692,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 143.975.

—  
La société RBC cees Nominees Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 3PB JERSEY, 19-21 Broad Street, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 83756 a transféré, en date du 10 août 2011 en vertu de six contrats de cession de parts sociales:

- 151.457 parts sociales E09 de la Société à la société RBC Trustees (CI) Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033;

- 65.754 parts sociales E10 de la Société à la société RBC Trustees (CI) Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033;

- 228.718 parts sociales E11 de la Société à la société RBC Trustees (CI) Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033;

Soit au total: 151.457 parts sociales E09, 65.754 parts sociales E10 et 228.718 parts sociales E11.

A la suite des cessions décrites ci-dessus:

- la société RBC cees Nominees Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 3PB JERSEY, 19-21 Broad Street, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 83756 détient en date du 10 août 2011, 3.422.253 parts sociales D, 10.238.173 parts sociales E09, 4.621.843 parts sociales E10 et 10.456.694 parts sociales E11 de la Société; et

- la société RBC Trustees (CI) Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033 détient en date du 10 août 2011, 1.721.660 parts sociales D, 1 part sociale T, 151.457 parts sociales E09, 77.442 parts sociales E10 et 294.169 parts sociales E11 de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2012106022/33.

(110177658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

**Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 905.983.692,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 143.975.

---

La société RBC cees Nominees Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 3PB JERSEY, 19-21 Broad Street, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 83756 a transféré, en date du 1<sup>er</sup> avril 2011 en vertu d'un contrat de cession de parts sociales:

- 33.506 parts sociales D de la Société à la société RBC Trustees (CI) Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033;

Soit au total: 33.506 parts sociales D.

A la suite de la cession décrite ci-dessus:

- la société RBC cees Nominees Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 3PB JERSEY, 19-21 Broad Street, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 83756 détient en date du 1<sup>er</sup> avril 2011, 3.779.901 parts sociales D; et

- la société RBC Trustees (CI) Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033 détient en date du 1<sup>er</sup> avril 2011, 1.364.012 parts sociales D et 1 part sociale T de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2012106015/25.

(110177658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

**Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 905.983.692,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 143.975.

---

La société RBC cees Nominees Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 3PB JERSEY, 19-21 Broad Street, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 83756 a transféré, en date du 5 avril 2011 en vertu d'un contrat de cession de parts sociales:

- 225.732 parts sociales D de la Société à la société RBC Trustees (CI) Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033;

Soit au total: 225.732 parts sociales D.

A la suite de la cession décrite ci-dessus:

- la société RBC cees Nominees Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 3PB JERSEY, 19-21 Broad Street, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 83756 détient en date du 5 avril 2011, 3.554.169 parts sociales D, 10.389.630 parts sociales E09, 4.699.285 parts sociales E10 et 10.750.863 parts sociales E11; et

- la société RBC Trustees (CI) Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033 détient en date du 5 avril 2011, 1.589.744 parts sociales D et 1 part sociale T de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2012106016/26.

(110177658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

**Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 905.983.692,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 143.975.

—  
La société RBC cees Nominees Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 3PB JERSEY, 19-21 Broad Street, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 83756 a transféré, en date du 26 avril 2011 en vertu d'un contrat de cession de parts sociales:

- 92.833 parts sociales D de la Société à la société RBC Trustees (CI) Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033;

Soit au total: 92.833 parts sociales D.

A la suite de la cession décrite ci-dessus:

- la société RBC cees Nominees Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 3PB JERSEY, 19-21 Broad Street, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 83756 détient en date du 26 avril 2011, 3.461.336 parts sociales D, 10.389.630 parts sociales E09, 4.699.285 parts sociales E10 et 10.750.683 parts sociales E11; et

- la société RBC Trustees (CI) Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033 détient en date du 26 avril 2011, 1.682.577 parts sociales D et 1 part sociale T de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2012106017/26.

(110177658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

**Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 905.983.692,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 143.975.

—  
La société RBC cees Nominees Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 3PB JERSEY, 19-21 Broad Street, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 83756 a transféré, en date du 18 juillet 2011 en vertu d'un contrat de cession de parts sociales:

- 16.667 parts sociales E11 de la Société à la société RBC Trustees (CI) Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033;

Soit au total: 16.667 parts sociales E11.

A la suite de la cession décrite ci-dessus:

- la société RBC cees Nominees Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 3PB JERSEY, 19-21 Broad Street, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 83756 détient en date du 18 juillet 2011, 3.432.350 parts sociales D, 10.389.630 parts sociales E09, 4.687.597 parts sociales E10 et 10.685.862 parts sociales E11 de la Société; et

- la société RBC Trustees (CI) Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033 détient en date du 18 juillet 2011, 1.711.563 parts sociales D, 1 part sociale T, 11.688 parts sociales E10 et 65.001 parts sociales E11 de la Société.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2012106020/27.

(110177658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

**Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 905.983.692,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 143.975.

La société RBC cees Nominees Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 3PB JERSEY, 19-21 Broad Street, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 83756 a transféré, en date du 19 juillet 2011 en vertu d'un contrat de cession de parts sociales:

- 10.097 parts sociales D de la Société à la société RBC Trustees (CI) Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033;

Soit au total: 10.097 parts sociales D.

A la suite de la cession décrite ci-dessus:

- la société RBC cees Nominees Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 3PB JERSEY, 19-21 Broad Street, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 83756 détient en date du 19 juillet 2011, 3.422.253 parts sociales D, 10.389.630 parts sociales E09, 4.687.597 parts sociales E10 et 10.685.862 parts sociales E11 de la Société; et

- la société RBC Trustees (CI) Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033 détient en date du 19 juillet 2011, 1.721.660 parts sociales D, 1 part sociale T, 11.688 parts sociales E10 et 65.001 parts sociales E11 de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2012106021/27.

(110177658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

**New Zealand Dairy Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 154.740.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012106421/10.

(120144860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

---

**Finter Fund, Fonds Commun de Placement.**

Following the publication made on 13 October 2011 about the decision to liquidate Finter Fund (the "Fund") with effect from 25 October 2011, the board of directors of Finter Fund Management Company S.A., the management company the Fund, would like to inform you that all the unitholders of the Fund have been repayed and no payments to the "Caisse de Consignation" in Luxembourg took place. Consequently, the liquidation procedure has been closed.

Luxembourg, 21<sup>st</sup> August 2012.

Finter Fund Management Company S.A.

*The Board of Directors*

Référence de publication: 2012106602/755/11.

---

## Heating Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 170.265.

### STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée de droit néerlandais "HEATING INVESTMENTS N.V.", (ci-après dénommée la "Société"), ayant eu son siège social à NL-1101 CA Amsterdam Zuidoost, 7, Hogehilweg, 7 (Pays-Bas), inscrite au Registre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro KvK 33303837, constituée sous la dénomination "Raadintl Holding N.V." par acte du 5 juin 1998.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Mme Stéphanie BIRCK, corporate manager, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

La Présidente désigne comme secrétaire Mlle Victoria BERNE, corporate administrator, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mlle Anne-Marie CHARLIER, corporate administrator, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cent (100) actions, représentant l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires présents, des mandataires des actionnaires représentés, des membres du bureau et du notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- L'assemblée générale des actionnaires prend acte que les documents suivants ont été soumis à l'assemblée générale:

- un extrait récent en date du 11 avril 2012 du Registre de Commerce d'Amsterdam, (Pays-Bas), certifiant que la Société a été dûment enregistrée, existe toujours et n'est pas en voie de liquidation (annexe 1);

- une copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue sous seing privé aux Pays-Bas, en date du 23 février 2012 conformément à la loi néerlandaise, décidant du transfert de la Société vers le Grand-Duché de Luxembourg (annexe 2);

- une copie des derniers statuts coordonnés suite à l'assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2003 (annexe 3);

- une copie des comptes annuels de la Société concernant l'exercice 2012 arrêtés au 5 avril 2012 (annexe 4),

Lesdits documents, signés "ne varietur", resteront annexés au présent acte.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

#### *Ordre du jour:*

1) Confirmation et ratification des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue à Amsterdam (Pays-Bas), décidant de transférer la Société, avec effet rétroactif au 5 avril 2012, d'Amsterdam (Pays-Bas) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique, maintenue sans rupture.

2) Décision d'adopter pour l'objet social la teneur suivante:

La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société peut également accorder des prêts ou des garanties à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

3) Approbation du bilan et de la situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité néerlandaise, tout compris et rien excepté, restant la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité néerlandaise.

4) Adoption de la forme juridique d'une société anonyme luxembourgeoise dénommée "HEATING INVESTMENTS S.A." et refonte complète des statuts, conformément à la loi luxembourgeoise, sur les sociétés commerciales.

5) Nominations statutaires.

6) Confirmation de l'établissement du siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

7) Dispositions transitoires.

8) Divers.

IV.- Ainsi qu'il ressort de la résolution des actionnaires ci-dessus du 23 février 2012, l'assemblée générale des actionnaires a déjà décidé de transférer la Société à Luxembourg, la présente assemblée générale étant appelée à voter et se prononcer une seconde fois sur le transfert de la Société des Pays-Bas au Grand-Duché de Luxembourg et à authentifier ladite résolution conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Le soin a également été confié à la présente assemblée générale des actionnaires d'effectuer les modifications de l'objet de la Société, ainsi que les autres modifications mentionnées ci-dessus et celles exigées aux fins de mettre les Statuts en conformité avec les exigences luxembourgeoises légales, de même que l'élection du Conseil d'Administration et la nomination du commissaire aux comptes.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de confirmer et de ratifier les résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue à Amsterdam (Pays-Bas) le 23 février 2012 décidant, entre autres, de transférer la société néerlandaise d'Amsterdam (Pays-Bas) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec effet rétroactif au 5 avril 2012, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique de la Société, celle-ci étant maintenue sans rupture.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'adopter pour l'objet social la teneur suivante:

«La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société peut également accorder des prêts ou des garanties à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée confirme la capital social de la Société fixé à 50.000,- EUR (cinquante mille euros) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 500,- EUR (cinq cents euros) chacune.

L'assemblée approuve la situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan de la société néerlandaise, tel qu'établi à la date du 5 avril 2012 et constate que tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité néerlandaise, tout compris et rien excepté, restent dans leur totalité la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs ainsi qu'à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité néerlandaise.

Ledit état financier, après signature "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

#### *Rapport du réviseur d'entreprises*

La composition de l'universalité des actifs et passifs de la Société fait l'objet d'un rapport établi en date du 15 mai 2012 par le réviseur d'entreprises agréé indépendant, AbaCab S.à.r.l., avec siège social au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

#### *"Conclusion*

"Sur base de nos diligences aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de HEATING INVESTMENTS S.A. (une société anonyme de droit luxembourgeois) à émettre en contrepartie."

Ledit rapport, signé "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide que la Société existera sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "HEATING INVESTMENTS S.A."

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier les statuts de la Société dans la mesure nécessaire à leur adaptation à la législation luxembourgeoise, et de leur donner la teneur suivante:

### **A - Nom - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "HEATING INVESTMENTS S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société peut également accorder des prêts ou des garanties à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

### **B - Capital social - Actions**

**Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) par action.

Le capital autorisé de la Société est fixé à deux-cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) et sera représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale tenue au plus tard 5 ans à partir de la publication du présent acte en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription. Il est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera de l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

### C. Conseil d'administration

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du Conseil d'Administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une

réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 7.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou bien par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 8.** La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

#### D. Surveillance

**Art. 9.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### E. Assemblée générale des actionnaires

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visio-conférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorum et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.



**Art. 11.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 30 mai à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

#### **F. Exercice social - Bilan**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

#### **G. Application de la loi**

**Art. 14.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

##### *Sixième résolution*

L'assemblée générale nomme aux fonctions d'administrateurs:

- a) Monsieur Marc SCHMIT, chef-comptable, né le 13 mai 1959 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, Président;
- b) Madame Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de société, née le 28 septembre 1962 à Arlon, Belgique, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, et
- c) Monsieur Fernand HEIM, directeur financier, né le 3 octobre 1952 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

##### *Septième résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, né le 6 janvier 1959 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, comme commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

##### *Huitième résolution*

L'assemblée confirme que l'adresse du siège social de la Société est établie à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, avec effet rétroactif au 5 avril 2012.

##### *Neuvième résolution*

L'assemblée constate que le premier exercice social après la continuation de la Société à Luxembourg, qui a commencé le 5 avril 2012 se terminera le 31 décembre 2012 et que la première assemblée générale annuelle des actionnaires sous le régime légal luxembourgeois se tiendra en 2013.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.350,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11.45 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Stéphanie BIRCK, Victoria BERNE, Anne-Marie CHARLIER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 juillet 2012. Relation GRE/2012/2343. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012090075/324.

(120127428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

**Mandragora Entertainment Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 170.241.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth day of June,

Before the undersigned Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mandragora Films 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 51, Route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, hereby represented by André Triolet, manager, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on 20 June 2012, which, initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities

The aforementioned party is referred to hereafter as the «Sole Shareholders»,

Such appearing party, acting in the herein above stated capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a «société anonyme».

**ARTICLES OF INCORPORATION****Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration****Art. 1. Form, Name.**

1.1 There is hereby established by the current owner of the Shares created hereafter and among all those who may become Shareholders in the future, a public limited liability company (société anonyme) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the «Law») and by the present articles of association (the «Articles»).

1.2 The company exists under the name of «Mandragora Entertainment Group S.A.» (the «Company»).

1.3 The Company may have one shareholder (the «Sole Shareholder») or several shareholders (the «Shareholders»).

1.4 Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one shareholder.

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Board of Directors of the Company (as defined hereafter) is authorized to transfer the registered office of the Company within the city of its registered office.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition, holding or disposal, directly or indirectly, of participations and interests, and in any form whatsoever, in Solar Pictures Mandragora Entertainment S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in the capacity of general partner and manager of that company and in any Luxembourg and/or in foreign undertakings or companies by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may provide any financial assistance to the undertakings or companies forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may also use its funds to acquire and invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

3.4 The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

3.5 Generally the Company may do all such other things as may appear to be incidental or conducive to the achievement of its corporate purpose.

3.6 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

## Chapter II. - Capital and Shares

### Art. 5. Share capital.

5.1 The share capital is fixed at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) represented by 620 (six hundred and twenty) shares having a nominal value of EUR 50 (fifty Euros) (the «Shares» and each a «Share»).

5.2 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Law.

5.3 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the general meeting of Shareholders (or the Sole Shareholder as the case may be) adopted in the manner required for amending the Articles.

5.4 Shares in the Company may be issued as consideration for a contribution in kind of securities or other assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from an independent auditor.

5.5 The preferential right of subscription may be cancelled or limited by resolutions of the general meeting of Shareholders (or the Sole Shareholder as the case may be), adopted in the manner required for amending the Articles, within the limits provided by the Law.

### Art. 6. Form of shares.

6.1 All Shares will have equal rights. Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of Shareholders.

6.2 The Shares are in registered or bearer form, at the Shareholders' option.

6.3 A register of the Shareholders holding registered Shares (the «Register») shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any holder of Shares. Such Register shall set forth the name of each Shareholder, his/her/its residence or elected domicile, the number of registered Shares held by him/her/it, the amounts paid in on each such Share, the transfer of Shares and the dates of such transfers. Ownership of registered Shares will be established by the entry in this Register.

**Art. 7. Payment of shares.** Payments on Shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors (or the Sole Director as the case may be) shall from time to time determine. Any amount called up on Shares will be charged equally on all outstanding Shares which are not fully paid up.

**Art. 8. Share premium.** In the Register one or more separate share premium reserves may be maintained for the Shares, stating the premium paid on the Shares. Payments from this reserve may be made only by a resolution of the general meeting of Shareholders (or the Sole Shareholder as the case may be).

## Chapter III. - Administration & Supervision

### Art. 9. Board of directors or Sole director.

9.1 The Company is managed by a board of directors (the «Board of Directors») composed by at least three directors (the «Directors», each a «Director»), who need not to be Shareholder(s).

9.2 In case the Company is incorporated by a Sole Shareholder or if at the occasion of a general meeting of Shareholders, it is established that all the Shares are held by only one Shareholder, the Company may be managed by one director (the «Sole Director») until the following ordinary general meeting of the Shareholders acknowledging the existence of more than one Shareholder. Any reference to the Directors or the Board of Directors in these Articles shall be a reference to the Sole Director of the Company if the Company has only one Director.

9.3 Where a legal entity is appointed as Director, it must designate a permanent representative who will represent the legal entity as member of the Board of Directors or as Sole Director, as the case may be. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

9.4 The Directors or the Sole Director, as the case may be, are appointed by the general meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and are re-eligible. They may be removed at any time and without cause by a resolution of the general meeting of Shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without any indication on the term of his mandate, he/she/it is deemed to be elected for six (6) years from the date of his/her/its election.

9.5 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of Shareholders which will ratify such election.

**Art. 10. Meeting of the board of directors.**

10.1 If there is only one Director, that Sole Director assumes all powers conferred to the Board of Directors and takes the decisions in writing.

10.2 In case of plurality of Directors, the meetings of the Board of Directors are convened by any Director. The Board of Directors shall elect a chairman amongst its members (the «Chairman»). If the Chairman is unable to be present, he/she/it will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting. The Chairman has a casting vote in case of ballot.

10.3 In case all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing (telegram, telefax, email or letter) another Director as his/her/its proxy. A Director may also appoint another Director to represent him/her/it by phone to be confirmed in writing at a later stage. A Director may represent more than one of his/her/its colleagues.

10.5 The Board of Directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Directors shall be adopted by a simple majority.

10.6 The use of video-conferencing equipment and conference call initiated from Luxembourg shall be allowed provided that each participating Director is able to hear and to be heard by all other participating Directors whether or not using this technology, and each participating Director shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

10.7 Votes may also be cast by fax, e-mail or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.8 A written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Directors.

10.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present or represented at the meeting.

10.10 Copies or excerpts shall be certified by the Chairman or by any 2 (two) Directors.

**Art. 11. Powers of the board of directors.**

11.1 The Board of Directors (or the Sole Director as the case may be) is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the Law to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors (or the Sole Director as the case may be).

11.2 Any Director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with the interest of the Company shall advise the Board of Directors thereof and cause a record of his/her/its statement to be included in the minutes of the meeting. He/she/it may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Director(s) may have had an interest conflicting with the interest of the Company.

**Art. 12. Delegation and Agent of the board of directors.**

12.1 The Board of Directors (or the Sole Director as the case may be) may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, Directors, managers, officers or other agents, legal or physical person, who need not be Shareholders, under such terms and with such powers as the Board of Directors (or the Sole Director as the case may be) shall determine.

12.2 The Sole Director or, in case of plurality of Directors, the Board of Directors, may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

12.3 The first person entrusted with the daily management may be appointed by the first general meeting of Shareholders.

**Art. 13. Representation of the company.**

13.1 Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of Directors, bound by the joint signatures of any 2 (two) Directors or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Director, by the Sole Director or, in case of plurality of Directors, by the Board of Directors.

13.2 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case a daily manager has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the daily manager, but only within the limits of such power.

**Art. 14. Statutory auditor.**

14.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors.

14.2 The general meeting of Shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.

14.3 The statutory auditors are re-eligible

#### Chapter IV. - General meeting of shareholders

##### **Art. 15. Powers of the sole shareholder / the general meeting of shareholders.**

15.1 The Company may have one Shareholder at the time of its incorporation or when all of its Shares come to be held by a single person, i.e the Sole Shareholder. The death or dissolution of the Sole Shareholder does not result in the dissolution of the Company.

15.2 If there is only one Shareholder, that Sole Shareholder has all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

15.3 In case of a plurality of Shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company and shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. Each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares which he/she/it owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding.

15.4 Any general meeting shall be convened by the Board of Directors by means of a convening notice sent to the Shareholders in compliance with the Law. In case all the Shareholders are present or represented and if they declare that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication. Shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of Shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

15.5 Each Shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting and the proposal submitted to the decision of the meeting. Voting forms which show neither a vote in favor nor against the resolution nor an abstention shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting of Shareholders they relate to.

15.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (by fax, e-mail or any similar means) an attorney who needs not to be a Shareholder. A proxyholder may represent one or several Shareholder(s) at a meeting.

15.7 Unless otherwise provided by the Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by a majority of fifty percent (50%) plus one of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.8 An extraordinary general meeting of Shareholders convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least fifty percent (50%) plus one of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third (2/3) majority of the Shareholders present or represented.

15.9 However, the change of nationality of the Company and the increase of the commitments of its Shareholder(s) will require the unanimous consent of all the Shareholders and the compliance with any other legal requirement.

15.10 The Shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification (at their own expenses), and are deemed to be present for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

**Art. 16. Place and Date of the annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders is held in the city of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the last business day of June, and for the first time on 28 June 2013.

**Art. 17. Other general meetings.** Any Director or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the Shareholders which together represent one tenth (10 %) of the share capital of the Company.

## Chapter V. Financial year, Distribution of profits

### Art. 18. Business year.

18.1 The financial year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first financial year which starts on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2012.

18.2 The Board of Directors or, as the case may be, the Sole Director, draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one (1) month prior to the annual general meeting of Shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

### Art. 19. Distribution of profits.

19.1 Each year at least five percent (5%) of the net profits shall be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least ten percent (10%) of the capital of the Company.

19.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of Shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

19.3 The Board of Directors (or, as the case may be, the Sole Director) may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by the Law.

### Art. 20. Dissolution, Liquidation.

20.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

20.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of Shareholders.

## Chapter VII. - Applicable law

**Art. 21. Governing law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

### *Subscription and Payment*

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Shares:

Mandragora Films 1 S.à r.l. . . . .	620 Shares
Total: . . . . .	620 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) corresponding to the whole share capital of the Company is forthwith at the free disposal of the Company, as proved to the notary.

### *Declaration*

The undersigned notary declares that the conditions enumerated in article 26 of the Law are fulfilled.

### *Transitory provision*

The first financial year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on 31 December 2012.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand forty-five (EUR 1.045,-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting of the Shareholders, approved the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 51, Route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The Sole Shareholder resolves to appoint as Sole Director of the Company for a period of 6 (six) years:
  - George-Marius Paunescu, born on 8 September 1974 in Bucharest, Romania, residing at 46 Mircea Zorileanu Str. 1<sup>st</sup> District, Bucharest, Romania.

The Sole Shareholder acknowledges that in accordance with article 9 of the Articles, the Company may be managed by a Sole Director until the ordinary general meeting of the Shareholders acknowledging the existence of more than one Shareholder.



3. The following statutory auditor of the Company is appointed for a period ending at the annual general meeting of the Shareholders approving the accounts of the first financial year:

- AMG G.m.b.H., Allgemeine Management Gesellschaft G.m.b.H., a Luxembourg private limited liability company, with its registered office at 24, rue de la Fontaine, L-1532 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B145.584.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he/she signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-six juin,

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger ARRENSDORFF, résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mandradora Films 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et existante sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentée par André Triolet, gérant, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé en date du 20 juin 2012, qui, paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie susmentionnée est désignée ci-après comme «l'Actionnaire Unique»,

Laquelle comparante, agissant en-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme:

## **STATUTS**

### **Titre I<sup>er</sup> . - Forme, Dénomination sociale, Siège social, Objet et Durée**

#### **Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination sociale.**

1.1 Il est établi par le détenteur actuel des actions créées ci-après et entre tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite, une société anonyme qui sera gouvernée par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination de «Mandradora Entertainment Group S.A.» (la «Société»).

1.3 La Société peut avoir un actionnaire (l' «Actionnaire Unique») ou plusieurs actionnaires (les «Actionnaires»).

1.4 Toute référence aux Actionnaires dans les Statuts doit se comprendre comme une référence à l'Actionnaire Unique si la Société n'a qu'un seul actionnaire.

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

2.3 Néanmoins, le conseil d'administration de la Société est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. La décision de transfert du siège social à l'étranger sera prise par le conseil d'administration.

2.5 La société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **Art. 3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet l'acquisition, la détention ou la disposition, directe ou indirecte, par tous moyens, de participations ou d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans la société Solar Pictures Entertainment Group S.C.A., une société en commandite par actions gouvernée par les lois du Grand Duché du Luxembourg, en qualité d'associé gérant commandité de cette société, ainsi que dans des entreprises ou des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, le développement et la gérance de ces intérêts ou de ces participations.

3.2 La Société peut apporter toute assistance financière aux entreprises ou sociétés appartenant au groupe de la Société tel que, notamment, l'attribution de prêts et l'octroi de garanties ou de sûretés, sous quelque forme que ce soit, étant entendu que la Société ne pourra conclure aucune transaction ayant pour conséquence de l'engager dans une quelconque activité pouvant être considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société peut également utiliser ses fonds afin d'acquérir et d'investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre bien meuble ou immeuble, sous quelque forme que ce soit.

3.4 La Société peut conclure des emprunts de toute nature et sous toute forme et émettre sous forme de placements privés, d'obligations, de titres ou de tout autre instrument de dette similaire.

3.5 De façon générale, la Société peut accomplir toute autre opération nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet social.

3.6 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toute opération légale, commerciale, technique ou financière et en général toute opération nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

## **Titre II. - Capital social et Actions**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) divisé en six cent vingt (620) actions ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune (les «Actions» et chacune une «Action»).

5.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

5.3 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des Actionnaires (ou de l'Actionnaire Unique, le cas échéant) dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

5.4 Les Actions de la Société peuvent être émises en contrepartie d'un apport en nature de titres ou d'autres biens, en accord avec les conditions prévues par la Loi luxembourgeoise, en particulier l'obligation de délivrer un rapport d'évaluation établi par un réviseur d'entreprise.

5.5 Le droit préférentiel de souscription peut être annulé ou limité par décision de l'assemblée générale des Actionnaires (ou de l'Actionnaire Unique, le cas échéant), adoptée dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts. et dans les limites prévues par la Loi.

### **Art. 6. Nature des actions.**

6.1 Toutes les Actions donnent droit à des droits égaux. Chaque Action a droit à un vote lors des réunions des assemblées ordinaires et extraordinaires des Actionnaires.

6.2 Les Actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des Actionnaires.

6.3 Un registre des Actionnaires (le «Registre») doit être conservé au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout détenteur d'Actions. Ce Registre devra mentionner le nom de chaque actionnaire, son adresse ou son élection de domicile, le nombre d'Actions qu'il détient, le montant qu'il a payé pour ces Actions, les transferts d'Actions et la date de ces transferts. La propriété des Actions nominatives sera établie par l'inscription dans ce Registre.

**Art. 7. Libération des actions.** Les paiements à effectuer sur les Actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions arrêtées de temps à autres par le Conseil d'Administration (ou par l'Administrateur Unique, le cas échéant). Tout montant appelé à être versé s'impute à parts égales sur l'ensemble des Actions qui ne sont pas entièrement libérées.

**Art. 8. Prime d'émission.** Dans le Registre, une ou plusieurs réserves de prime d'émission peuvent être maintenues pour les Actions, indiquant la prime payée sur les Actions. Les paiements de ces réserves seront seulement faits à la suite d'une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires (ou de l'Actionnaire Unique, le cas échéant).

## **Titre III. - Administration & Supervision**

### **Art. 9. Conseil d'administration ou Administrateur unique.**

9.1 La Société est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé d'au moins trois (3) membres (les «Administrateurs», chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un Actionnaire Unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des Actionnaires, il est constaté que toutes les Actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique («l'Administrateur Unique») jusqu'à l'assemblée générale des Actionnaires suivante constatant l'existence de plus d'un Actionnaire. Toute référence aux Administrateurs dans les Statuts doit se comprendre comme une référence à l'Administrateur Unique si la Société n'a qu'un seul Administrateur.

9.3 Lorsqu'une personne morale est nommée à la fonction d'Administrateur, cette personne morale doit nommer un représentant permanent qui la représentera en tant que membre du Conseil d'Administration ou en tant qu'Administrateur Unique, le cas échéant.

La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

9.4 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique, le cas échéant, sont élus par l'assemblée générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut excéder six (6) ans et ils sont rééligibles. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une décision adoptée par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leur successeur ait été nommé. Si un Administrateur est élu sans indication de durée de mandat, il sera réputé nommé pour six (6) ans à partir de la date de sa nomination.

9.5 En cas de vacance du poste d'un membre du Conseil d'Administration pour cause de décès, de démission ou autre raison, les Administrateurs restants peuvent élire, à la majorité des votes, un Administrateur pour remplir cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires à laquelle il sera demandé de ratifier cette nomination.

#### **Art. 10. Réunion du conseil d'administration.**

10.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Administrateur, cet Administrateur Unique détient l'ensemble des pouvoirs conférés au Conseil d'Administration et prend les décisions par écrit.

10.2 En cas de pluralité d'Administrateur, les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par tout Administrateur. Le Conseil d'Administration peut nommer un Président parmi ses membres (le «Président»). Si le Président ne peut être présent, il sera remplacé par un Administrateur élu à cette fin parmi les Administrateurs présents à la réunion. La voix du Président est prépondérante en cas de partage.

10.3 Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, en lui donnant une procuration par écrit (télégramme, fax, e-mail ou lettre). Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter, moyennant une confirmation écrite ultérieure. Un Administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

10.5 Le Conseil d'Administration ne peut valablement débattre et prendre une décision si la majorité de ses membres n'est pas présente ou représentée. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple.

10.6 Le recours à un équipement de vidéo conférence ou d'appels en conférence initié depuis le Luxembourg est permis à condition que chaque Administrateur participant soit capable d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participants, qu'ils utilisent ou non cette technologie et que chaque Administrateur soit réputé présent et soit autorisé à voter par vidéo ou par téléphone.

10.7 Les votes peuvent également être effectués par fax, email ou par téléphone, à condition que, pour ce dernier cas, un tel vote soit confirmé par écrit.

10.8 Une résolution du Conseil d'Administration peut être prise valablement par voie écrite si elle est signée et approuvée par écrit par tous les Administrateurs en personne. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les Administrateurs présents ou représentés.

10.10 Des extraits seront certifiés par le Président ou par deux (2) Administrateurs.

#### **Art. 11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.**

11.1 Le Conseil d'Administration (ou l'Administrateur Unique, le cas échéant) est investi des pouvoirs les plus larges afin d'effectuer tout acte d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration (ou de l'Administrateur Unique, le cas échéant).

11.2 Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le Conseil d'Administration et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il/elle ne peut prendre part à cette délibération. Lors de l'assemblée générale suivante, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

#### **Art. 12. Délégation de pouvoirs et Agent du conseil d'administration.**

12.1 Le Conseil d'Administration (ou l'Administrateur Unique, le cas échéant) pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, Administrateurs, gérants, officiers ou autres agents, personnes physiques ou morales, associés ou non, agissant dans les conditions et avec les pouvoirs déterminés par le Conseil d'Administration (ou l'Administrateur Unique, le cas échéant).

12.2 L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, Administrateur ou non, de nommer et révoquer tout fondé de pouvoir et employé et de fixer leurs émoluments.

12.3 Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires.

#### **Art. 13. Représentation de la société.**

13.1 Envers les tiers, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la seule signature de l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux (2) Administrateurs ou par la signature de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué, en cas d'Administrateur Unique, par l'Administrateur Unique et en cas de pluralité d'Administrateurs, par le Conseil d'Administration.

13.2 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations journalières de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations journalières, par la seule signature de l'administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 14. Commissaires aux comptes.**

14.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

14.2 L'assemblée générale des Actionnaires désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six (6) années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat seront réputés avoir été élus pour une durée de six (6) ans à compter de leur nomination.

14.3 Les commissaires aux comptes sont rééligibles.

### **Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires**

#### **Art. 15. Pouvoir de l'actionnaire unique / L'assemblée générale des actionnaires.**

15.1 La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution ou lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main, i.e. l'Actionnaire Unique. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire Unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

15.2 S'il y a seulement un Actionnaire, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.3 En cas de pluralité d'Actionnaires, l'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société et a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société. Chaque Actionnaire peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre des Actions par lui détenues. Chaque Actionnaire a un droit de vote proportionnel au nombre d'Actions qu'il détient.

15.4 Toute assemblée générale sera convoquée par le Conseil d'Administration par notification écrite envoyée à chaque Actionnaire en conformité avec la Loi. Lorsque tous les Actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des Actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

15.5 Tout Actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les Actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale correspondante.

15.6 Un Actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des Actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire, Actionnaire ou non. Un mandataire peut représenter un ou plusieurs Actionnaires à une réunion.

15.7 Sauf dans les cas déterminés par la Loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des Actionnaires sont adoptées à la majorité de cinquante pourcents (50%) des voix plus une, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.8 Une assemblée générale extraordinaire convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins cinquante pourcents (50%) du capital plus un est présent ou représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts et par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers (2/3) des Actionnaires présents ou représentés.

15.9 Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements de ses Actionnaires requiert le consentement unanime de tous les Actionnaires et le respect de toute autre disposition légale.

15.10 Les Actionnaires sont autorisés à participer à une réunion par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification (à leur propre frais) et sont considérés comme présent, pour les conditions

de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

**Art. 16. Lieu et Date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations convoquant la réunion à Luxembourg le dernier jour ouvrable du mois de juin, et pour la première fois le 28 juin 2013.

**Art. 17. Les autres assemblées générales.** Tout Administrateur ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social

#### **Titre V. - Année sociale, Distribution et Bénéfices**

##### **Art. 18. Année sociale.**

18.1 L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2012.

19.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant, établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet ces documents avec un rapport sur les opérations de la Société, au moins un (1) mois avant l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, aux commissaires aux comptes qui commenteront ces documents dans leur rapport.

##### **Art. 19. Distribution des bénéfices.**

19.1 Chaque année cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

19.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

19.3 Le Conseil d'Administration (ou l'Administrateur Unique, le cas échéant) est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la Loi.

##### **Art. 20. Dissolution, Liquidation.**

20.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

20.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'assemblée générale des Actionnaires.

#### **Titre VII. - Loi applicable**

**Art. 21. Loi applicable.** La Loi trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

##### *Souscription et Libération*

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Actions:

Mandragora Films 1 S.à r.l. ....	620 Actions
Total .....	620 Actions

Chacune des Actions a été intégralement payée et libérée de sorte que la somme de trente-un mille Euros (EUR 31.000,-) correspondant au capital social intégral de la Société se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Dispositions transitoires*

La première année sociale de la Société commence au jour de la constitution de la Société et prend fin le 31 décembre 2012.

##### *Estimation des frais.*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille quarante-cinq euros (EUR 1.045,-).

*Résolutions de l'actionnaire unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie contractante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des Actionnaires, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 51, Route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
2. L'Actionnaire Unique décide de nommer comme Administrateurs pour une durée de 6 (six) ans:

- George-Marius Paunescu, né le 8 septembre 1974 à Bucarest, Roumanie, résident au 46 Mircea Zorileanu Str. 1<sup>er</sup> District, Bucarest, Roumanie;

L'Actionnaire Unique reconnaît que, conformément à l'article 9 des Statuts, la Société peut être gérée par un Administrateur Unique jusqu'à ce que l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires ne constate l'existence de plus d'un Actionnaire.

3. Le Commissaire aux Comptes de la Société suivant est nommé pour une période se terminant au jour de l'assemblée générale des Actionnaires approuvant les comptes de la première année sociale:

- AMG G.m.b.H., Allgemeine Management Gesellschaft G.m.b.H., une société à responsabilité limitée établie en vertu du droit luxembourgeois, avec son siège social fixé au 24, rue de la Fontaine, L-1532, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B145.584.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne susmentionnée, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie contractante, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: TRIOLET, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2012. Relation: LAC/2012/30536. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré aux fins de la publication au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Référence de publication: 2012089345/569.

(120126446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2012.

**Accent Jobs For People S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.336.

*Résolutions de l'associé unique du 28 juin 2012*

*Première Résolution*

L'Associé Unique, acte les démissions avec effet immédiat des Gérants de la Société suivants:

- 3X FAST CONSULTING BVBA, ayant son adresse 12, Kruisstraat, B-8020 Hertsberge.
- PRO-MANAGE BVBA, ayant son adresse 65B, Zeswegestraat, B-8750 Wingene.

*Deuxième Résolution*

L'Associé Unique décide de nommer avec effet immédiat deux nouveaux Gérants soit:

- La société MOTORWORLD BVBA, société de droit belge, avec numéro d'Immatriculation: 0467.228.016 et ayant son siège social à 12, Kruisstraat, B-8020 Hertsberge, représentée par Monsieur Philiep CRACCO, né le 3 mai 1962 à Roeselare, demeurant 2A, Papeleugoed, B-9831 Deurle.

Son mandat est fixé pour une durée indéterminée.

- La société PRO-CEED BVBA, société de droit belge, avec numéro d'Immatriculation: 0846.429.918 et ayant son siège social à 65B, Zeswegestraat B-8750 Wingene, représentée par son Dirigeant Madame Conny VANDENDRIESSCHE, née le 23 mai 1964 à Roeselare, demeurant 17/A, Leeuwstraat, B-8810 Lichtervelde.

Son mandat est fixé pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



ACCENT JOBS FOR PEOPLE S. à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012089681/25.

(120127226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

---

**Cheval Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 500.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.087.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and twelve,

On the twenty-ninth day of June,

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary public residing in Esch-sur-Alzette,

Appeared:

Mr. Tony Kilduff, manager, residing in 19 Elgin Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland, Sole shareholder

Here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address at Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

By virtue of a proxy given under private seal on 21<sup>st</sup> June 2012,

Which proxy, after having been signed “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxyholder declared and requested the notary to state:

That the société à responsabilité limitée Cheval Luxembourg S.à r.l., having its registered office in L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, dated October 18, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2336 of December 14, 2006, modified for the last time by a deed of Maître Léon Thomas Metzler, known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, dated February 23, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 816 of May 8, 2007, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg under section B and number 121.087;

That the share capital of the société à responsabilité limitée Cheval Luxembourg S.à r.l. is presently five hundred thousand Pounds Sterling (GBP 500,000.-), represented by one thousand (1,000) shares with a par value of five hundred Pounds Sterling (GBP 500.-) each;

That Mr. Tony Kilduff, prenamed, acquired all shares of the said company Cheval Luxembourg S.à r.l., pursuant to several share transfer agreements;

That the sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company;

That Mr. Tony Kilduff, prenamed, appoints itself liquidator of the company and has taken over all assets, has paid off all known liabilities of the dissolved company and obliges himself to assume all the liabilities that could possibly still exist and are presently unknown;

That the company Cheval Luxembourg S.à r.l. is thus dissolved and has ceased to exist;

That the appearing person, represented as stated above, fully discharges the managers and statutory auditor for their mandate up to this date;

That the records and documents of the company will be kept for a period of five (5) years in L-2538 Luxembourg, 1 rue Nicolas Simmer.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read, the appearing person signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, Le vingt-neuf juin,

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Monsieur Tony Kilduff, Gérant, demeurant au 19 Elgin Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande,

Ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

En vertu d'une procuration sous seing privé datée du 21 juin 2012,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ledit comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société à responsabilité limitée Cheval Luxembourg S.à r.l., avec siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte reçu par Maître Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch, en date du 18 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2336 du 14 décembre 2006, modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Léon Thomas Metzler dit Tom Metzler, notaire résidant à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 23 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 816 du 8 mai 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 121.087;

Que le capital de la société à responsabilité limitée Cheval Luxembourg S.à r.l. est à ce jour de cinq cent mille Livres Sterling (GBP 500.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents Livres Sterling (GBP 500,) chacune;

Que Monsieur Tony Kilduff, prénommé, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de ladite société Cheval Luxembourg S.à r.l., en vertu de plusieurs actes de cession;

Que l'associé unique déclare expressément dissoudre ladite société;

Que Monsieur Tony Kilduff, prénommé, se nomme liquidateur de la société et déclare qu'il a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société dissoute et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour;

Qu'en conséquence, la société Cheval Luxembourg S.à r.l. se trouve liquidée et a cessé d'exister;

Que le comparant, représenté comme dit, donne décharge pleine et entière de leur mandat aux gérants et réviseur d'entreprises jusqu'à ce jour;

Que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq (5) ans à L-2538 Luxembourg, 1 rue Nicolas Simmer.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; sur demande de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante de la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 juillet 2012. Relation: EAC/2012/8826. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012089810/88.

(120127460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

---

**Advance Worldwide S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 125.654.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012089690/12.

(120127417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

---

**Automotive Engineering S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 18.364.

—  
Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 juillet 2012, Monsieur Fabio MASTRO-SIMONE, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Madame Sarah BRAVETTI, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Madame Caroline FELTEN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et Monsieur François MEUNIER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été nommés administrateurs au Conseil d'Administration. Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018. Les mandats des Administrateurs LANNAGE S.A., société anonyme, VALON S.A., société anonyme, et KOFFOUR S.A., société anonyme, n'ont pas été renouvelés.

Lors de cette même assemblée, le mandat du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg, le 23/07/2012.

Pour: AUTOMOTIVE ENGINEERING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2012089757/20.

(120127381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

---

**Gate Gourmet Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 42.782.100,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.445.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 18 juillet 2012*

En date du 18 juillet 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012:

Monsieur Dominik ANDERHALDEN, gérant de catégorie A

Monsieur Thomas BUCHER, gérant de catégorie A

Monsieur Andrew GIBSON, gérant de catégorie A

Monsieur Jérôme TRIGANO, gérant de catégorie A

Monsieur Guy HARLES, gérant de catégorie B Monsieur

Michel RAFFOUL, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2012.

Gate Gourmet Holding I S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012090010/22.

(120127256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

---

**Biogros S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 13, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 40.346.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 juillet 2012.

Référence de publication: 2012089784/10.

(120127405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

---

**Berlys Capital, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 55.428.

L'an deux mille douze, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée BERLYS CAPITAL, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 55.428,

constituée aux termes d'un acte notarié reçu en date du 20 juin 1996, publié au Mémorial C numéro 488 du 30 septembre 1996,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 04 juin 2009, publié au Mémorial C numéro 1417 du 22 juillet 2009.

La séance est ouverte à heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSODA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGODE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette. Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des associés représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les parts, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se réunira de plein droit, au siège social ou en tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de juin à 9.30 heures. La première assemblée aura lieu en 2013.

2) Modification de l'article 14 des statuts y afférent.

3) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se réunira de plein droit, au siège social ou en tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de juin à 9.30 heures. La première assemblée aura lieu en 2013.

Suite cette résolution, la dernière phrase de l'article quatorze (14) des statuts a désormais la teneur suivante:

" **Art. 14. Dernière phrase.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit, au siège social ou en tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de juin à 9.30 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 9 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9002. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012089769/51.

(120127459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

**Citadel Global Fixed Income S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 250.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 168.123.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"Citadel Global Fixed Income Master Fund Ltd.", a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY - KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number MC-265552 (the "Shareholder"),

here represented by Maître Laurent Schummer, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 June 2012, Said proxy, after been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for registration purposes.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of "Citadel Global Fixed Income S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of two hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 250,000.-), with registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, dated 3 April 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1349 of 31 May 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.123 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. To amend the fiscal year of the Company so that it will forthwith start - on the twenty-ninth (29) June of a given year and ends on the twenty-eighth (28) June of the following year, and to close the current fiscal year on twenty-eight (28) June 2012.

2. To amend article 6 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above amendment.

3. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to change the fiscal year of the Company so that it will now start on the twenty-ninth (29) of June of each year and ends on the twenty-eighth (28) of June of the following year.

The Shareholder further resolved that the current fiscal year, which has started upon incorporation, shall end on the twenty-eighth (28) of June 2012 and that the fiscal year following such amendment will begin on the twenty-ninth (29) of June 2012 and will end on the twenty-eighth (28) of June 2013.

*Second resolution*

The Shareholder resolved to amend article 6 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the change of the fiscal year.

As a consequence of the above, article 6 paragraph 1 shall from now on read as follows:

" **6. Fiscal year, distribution of profits and reserves.** The Company's Fiscal Year starts on the twenty-ninth of June of each year and ends on the twenty-eighth of June of the following year."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with Us notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-neuvième jour du mois de juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Citadel Global Fixed Income Master Fund Ltd.», une limited company constituée selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au PO Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY - KY1-1104, Iles Caïmans, et immatriculée au Cayman Islands Registrar of Companies sous le numéro MC-265552 Associé),

représentée aux fins des présentes par Maître Laurent Schummer, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 28 juin 2012.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes à des fins d'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de «Citadel Global Fixed Income S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de deux cent cinquante mille Dollars Américains (USD 250.000,-), dont le siège social est au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 3 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1349 du 31 mai 2012, et enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.123 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme ci-dessus indiqué, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Modification de l'exercice financier de la Société de sorte qu'il commencera immédiatement le vingt-neuf (29) juin d'une année donnée et se terminera le vingt-huit (28) juin de l'année suivante et clôturer l'exercice financier en cours au vingt-huit (28) juin 2012.

2 Modification de l'article 6 alinéa 1 des statuts de la Société, afin de prendre en compte la modification ci-dessus.

3 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé de modifier l'exercice financier de la Société de sorte qu'il commencera le vingt-neuf (29) juin de chaque année et se terminera le vingt-huit (28) juin l'année suivante.

L'Associé a de plus décidé que l'exercice financier en cours, qui a commencé à la constitution, s'est terminé le vingt-huit (28) juin 2012 et que l'exercice financier suivant cette modification a débuté le vingt-neuf (29) juin 2012 et se terminera le vingt-huit (28) juin 2013.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé de modifier l'article 6 alinéa 1 des statuts de la Société afin de refléter la modification de l'exercice financier.

En conséquence de ce qui précède, l'article 6 alinéa 1 sera désormais rédigé comme suit:

« **6. Exercice financier, distribution des bénéfices et réserve.** L'Exercice Financier de la Société débute le vingt-neuf juin de chaque année et prend fin le vingt-huit juin de l'année suivante»

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, Nous notaire soussigné, le présent acte.

Signé: L. SCHUMMER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 juillet 2012. Relation: EAC/2012/8696. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012089812/101.

(120127242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

#### **Creabilis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 143.397.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions des actionnaires, prises en date du 15 février 2012:



- que le mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que commissaire aux comptes de la Société n'est pas renouvelé;  
 - que PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, est nommé en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société, et ce pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012;

Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Référence de publication: 2012089819/14.

(120127380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

**Markit Group Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
 (anc. Cadis Software Luxembourg S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.564.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of the month of June.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary public, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) Cadis Software Limited, a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 86-92, Regent Road, 3rd floor, GB-LE1 7DD Leicester, United Kingdom, registered at the Companies House under number 05581696,

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") representing the entire share capital of Cadis Software Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered office at 33, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés) under number B 151.564, incorporated by a deed of Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, on 12 February 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 734 dated 8 April 2010, page 35188 (the "Company").

III. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since its incorporation.

IV. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To change the denomination of the Company from "Cadis Software Luxembourg S.à r.l." to "Markit Group Limited S.à r.l."

2. To subsequently amend article 1.2 of the Articles, which shall now read as follows:

"The company exists under the name of "Markit Group Limited S.à r.l." (the "Company")."

3. Miscellaneous,

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to change the denomination of the Company from "Cadis Software Luxembourg S.à r.l." to "Markit Group Limited S.à r.l."

*Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to subsequently amend article 1.2 of the Articles of the Company, which shall now read as follows:

"The company exists under the name of "Markit Group Limited S.à r.l." (the "Company")."

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand four hundred euro (€ 1,400.-).

### Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingtième jour du mois de juin.

Devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

1) Cadis Software Limited, une limited liability company, constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 86-92, Regent Road, 3<sup>e</sup> étage, GB-LE1 7DD Leicester, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 05581696,

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Cette procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare qu'elle est l'associé unique ("Associés Unique") représentant l'intégralité du capital social de Cadis Software Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et son siège social au 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.564 et constituée suivant acte de Maître Roger Arrensdorff, notaire résident à Mondorf-les-Bains, du 12 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 734 daté du 8 avril 2010, page 35188 (la "Société").

III. Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

IV. La partie comparante, dûment représentée comme dit ci-dessus, ayant reconnu être parfaitement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la Société de "Cadis Software Luxembourg S.à r.l." à "Markit Group Limited S.à r.l.";

2. Modification subséquente de l'article 1.2 des Statuts qui aura dorénavant la teneur suivante: "La société adopte la dénomination de "Markit Group Limited S.à r.l." (la "Société")."

3. Divers,

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L' Associé Unique DECIDE de changer la dénomination de la Société de "Cadis Software Luxembourg S.à r.l." à "Markit Group Limited S.à r.l."

#### Deuxième résolution

L' Associé Unique DECIDE de modifier l'article 1.2 des Statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société adopte la dénomination de "Markit Group Limited S.à r.l." (la "Société")."

#### Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

### Déclaration

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 juin 2012. Relation: EAC/2012/8187. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012089803/103.

(120127246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

---

**Cipafin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 38.491.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 20 juin 2011 à 14..30 heures à Luxembourg*

L'Assemblée décide de renouveler pour une période d'un an, le mandat du Commissaire sortant, son mandat prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2012

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012089849/13.

(120127373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

---

**Project WBS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 161.370.

Le conseil de gérance de la société, ci-après dénommé le "Conseil", se réunit au 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Est présent:

- M. Michael Mcauliffe, Gérant B de la société;

- M. Ian Aaron, Gérant A de la société, (par téléphone);

La réunion du Conseil, ci-après dénommée la "Réunion", est ouverte à 18h sous la présidence de M. Ian Aaron, ci-après dénommé le "Président".

Le Président, notant que (i) tous les membres du Conseil sont présents, (ii) tous les membres de noter qu'ils ont été dûment informés et avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion et (iii) tous les membres du Conseil, par la signature de ces minutes, acceptant de renoncer à l'avis écrit de la réunion comme prévu dans les statuts de la société ou par le droit applicable, déclare que les membres du Conseil présents à la réunion, peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-après;

*Ordre du jour*

- transfert du siège statutaire de la société à partir de 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

Après avoir dûment examiné les divers points de l'ordre du jour, le Conseil adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société du 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

La séance est close à 18 h 15.

*Le Conseil*

Michael Mc Auiiffe / Ian Aaron

Gérant B / Gérant A

Référence de publication: 2012090294/32.

(120127384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

---

**Comil, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 24.245.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 03.05.2012 à Luxembourg*

L'Assemblée renouvelle pour une période de 1 an le mandat du Commissaire sortant, à savoir la société AUDITEX S.A.R.L. 3A, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2013

Pour copie conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012089863/14.

(120127403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

---

**Dafofin Four S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.  
R.C.S. Luxembourg B 77.981.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 6 juin 2012*

En date du 6 juin 2012, l'assemblée générale ordinaire de la Société a pris la résolution suivante:

- de renouveler le mandat de Deloitte Audit, une société à responsabilité limitée, ayant le siège social suivant: 560, Rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2012.

Dafofin Four S.A.

Signature

Référence de publication: 2012089897/17.

(120127483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

---

**FRS Luxembourg S.A., Financial Reporting Systems Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 700.000,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch.  
R.C.S. Luxembourg B 54.638.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société tenue le 20 juillet 2012*

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- De démettre Monsieur Steve HUSK de ses fonctions d'administrateur de la Société à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.
- De démettre Monsieur Serge MINNE de ses fonctions d'administrateur de la Société à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.
- De nommer Madame Liliane PEETERS, née le 5 janvier 1954 à Uccle, Belgique, ayant son adresse professionnelle à Kleine Kloosterstraat 23, Bruxelles, St. Stevens-Woluwe 1932, Belgique, en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de 6 ans à compter du 20 juillet 2012.
- De nommer la personne morale: Sermin Consulting sprl, société privée à responsabilité limitée, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises (Belgique) sous le numéro 0832.528.135, ayant son siège social à Twee Leeuwenstraat 36, Kortenberg, Belgique, représentée par Monsieur Serge MINNE, né le 26 février 1966 à Elsene, Belgique, ayant son adresse professionnelle à Kleine Kloosterstraat 23, Bruxelles, St. Stevens-Woluwe 1932, Belgique, en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Financial Reporting Systems Luxembourg S.A. (en abrégé FRS Luxembourg S.A)

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012089986/23.

(120127413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

---

**Danlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1238 Luxembourg, 4, Bisserweg.  
R.C.S. Luxembourg B 95.494.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 23 juillet 2012.  
Référence de publication: 2012089899/10.  
(120127387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

---

**EIP Luxembourg Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**  
Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 81.993.

L'actionnaire unique de la Société prend bonne note de la démission de Monsieur Ian Chappell avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2012

*Pour EIP Luxembourg Management Company S.à r.l.*  
Société à responsabilité limitée  
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.  
Société anonyme

Référence de publication: 2012089940/14.  
(120127261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

---

**Finnovation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 137.928.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Senningerberg, le 23 juillet 2012.  
Référence de publication: 2012089972/10.  
(120127414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

---

**Afrodite S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.129.475,00.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 108.754.

*Résolutions:*

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 20 juillet 2012 au siège social de la société, il a été décidé:  
- D'accepter, avec effet immédiat, les démissions de:  
Monsieur Thomas Dewé résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de ses fonctions de gérant  
- De nommer comme nouveau gérant, pour une période indéterminée avec effet immédiat  
Monsieur Riccardo Zorzetto résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2012090565/20.  
(120127658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

---

**Ficofi Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 142.048.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg concernant l'adresse de l'administrateur A suivant:

- Monsieur Philippe Capdouze, ayant son adresse professionnelle au 22, Swettenham Road, 248109 Singapour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2012.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012089982/13.

(120127422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

**FIDUCIAIRE A.C.I. S.A., Fiduciaire des artisans, commerçants et industriels, Société Anonyme.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 75, rue de Hollerich.  
R.C.S. Luxembourg B 77.163.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 11 avril 2012*

- Est reconduit, pour une durée de six ans, le mandat d'administrateur de Monsieur Yves Wolmering, demeurant professionnellement à L-1741 Luxembourg, rue de Hollerich 75.

- Est reconduit, pour une durée de six ans, le mandat de commissaire aux comptes de Madame Sandra Crescentini demeurant professionnellement à L-1741 Luxembourg, rue de Hollerich 75.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Fiduciaire A.C.I. S.A.

Référence de publication: 2012089984/15.

(120127407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

**Abbott International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 193.213.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 145.772.

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of July.

Before Maître Francis Kessler, notary established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S., a Luxembourg société en commandite simple having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 145.810 (the "Sole Shareholder");

represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Abbott International Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 145.772 (the "Company"), incorporated by a deed enacted, on 27 March 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") number 894 dated 28 April 2009.

The articles of association of the Company have been amended for the last time by a notarial deed enacted by the undersigned notary on 21 September 2011, published in the Mémorial C N° 3026 of 9<sup>th</sup> December 2011.

II.- The 193,211 (one hundred ninety-three thousand two hundred eleven) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.



III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 2,000 (two thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 193,211,000 (one hundred ninety-three million two hundred eleven thousand United States Dollars) to USD 193,213,000 (one hundred ninety-three million two hundred thirteen thousand United States Dollars) by the issuance of 2 (two) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium in an amount of USD 18,000 (eighteen thousand United States Dollars), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of shares in AbbVie International S.a r.l.;

3. Subscription and payment by Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S. of the 2 (two) new shares by way of a contribution in kind;

4. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount USD 2,000 (two thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 193,211,000 (one hundred ninety-three million two hundred eleven thousand United States Dollars) to USD 193,213,000 (one hundred ninety-three million two hundred thirteen thousand United States Dollars) by the issuance of 2 (two) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each (the "New Shares"), to be fully paid-up through a contribution in kind as described below (the "Contribution"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 18,000 (eighteen thousand United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium").

*Third resolution*

The Sole Shareholder, prenamed, declares to subscribe the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid-up by the Sole Shareholder through the Contribution as described below.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal who declares to subscribe to the New Shares. The New Shares and the Share Premium have been fully paid-up by the Sole Shareholder through the Contribution as described below.

*Description of the Contribution*

The Contribution made by the Sole Shareholder, in exchange for the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of 20 (twenty) shares having a par value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) representing the entire share capital of AbbVie International S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.394.

*Valuation*

The Contribution is valued at an amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 6 July 2012 and which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

*Evidence of the Contribution's existence*

A proof of the existence of the Contribution has been given to the Company.

*Managers' intervention*

Thereupon intervene:

a) Mrs. Anita Bakker, with professional address at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, category A manager;

b) Mrs. Tara Kaesebier, with professional address at 100, Abbott Park Road, Abbott Park, IL-60064, United States of America, category A manager;

c) Mr. Thomas Freyman, with professional address at 100, Abbott Park Road, Abbott Park, IL-60064, United States of America, category A manager;

d) Mr. Johan Dejans, with professional address at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, category B manager; and

e) Mr. Richard Brekelmans, with professional address at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, category B manager.

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with their valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S.: 193,213 (one hundred ninety-three thousand two hundred thirteen) shares.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 193,213,000 (one hundred ninety-three million two hundred thirteen thousand United States Dollars), represented by 193,213 (one hundred ninety-three thousand two hundred thirteen) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each."

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the Contributions, have been estimated at about one thousand four hundred euro (€ 1,400.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder of the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le sixième jour de juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S., une société en commandite simple, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 145.810 ("l'Associé Unique");

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'Associé Unique d'Abbott International Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 145.772 (la "Société"), constituée par acte notarié reçu le 27 mars 2009, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et

Associations" («Mémorial C») numéro 894 du 28 avril 2009 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.772 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire soussigné du 21 septembre 2011, publié au Mémorial C n° 3026 du 9 décembre 2011.

II - Que les 193.211 (cent quatre-vingt-treize mille deux cent onze) parts sociales ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2.000 USD (deux mille Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 193.211.000 USD (cent quatre-vingt-treize millions deux cent onze mille Dollars américains) à 193.213.000 USD (cent quatre-vingt-treize millions deux cent treize mille Dollars américains) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime globale d'émission d'un montant de 18.000 USD (dix-huit mille Dollars américains), le tout devant être payé au moyen d'un apport en nature, consistant en des parts sociales d'Abbvie International S.à r.l.;

3. Souscription et paiement par Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S. des 2 (deux) nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature;

4. Modification subséquente de l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société; et

5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, et reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2.000 USD (deux mille Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 193.211.000 USD (cent quatre-vingt-treize millions deux cent onze mille Dollars américains) à 193.213.000 USD (cent quatre-vingt-treize millions deux cent treize mille Dollars américains) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, (les "Nouvelles Parts Sociales"), devant d'être entièrement libérées par un apport en nature tel que décrit ci-dessous (l'"Apport"), sous réserve du paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à 18.000 USD (dix-huit mille Dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la "Prime d'Emission").

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique, précitée, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également soumise au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique, au moyen de l'Apport tel que décrit ci-dessous.

#### *Intervention de l'apporteur - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Condé Da Chao, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par le biais de l'Apport tel que décrit ci-dessous.

#### *Description de l'Apport*

L'Apport fait par l'Associé Unique, en contrepartie de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission, est composé de 20 (vingt) parts sociales ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) représentant l'intégralité du capital social d'Abbvie International S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 167.394.

#### *Evaluation*

L'Apport est évalué à un montant de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur de l'Apport datée du 6 juillet 2012, et qui devra rester annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

#### *Preuve de l'existence de l'Apport*

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

#### *Intervention des gérants*

Interviennent alors:

a) Mme Anita Bakker, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

b) Mme Tara Kaesebier, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle au 100, Abbott Park Road, Abbott Park, IL-60064, Etats-Unis d'Amérique;

c) M. Thomas Freyman, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle au 100, Abbott Park Road, Abbott Park, IL-60064, Etats-Unis d'Amérique;

d) M. Johan Dejans, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

e) M. Richard Brekelmans, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

tous représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration incluse dans la déclaration de valeur d'apport mentionnée ci-dessus.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement responsables en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, s'accordent expressément avec la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, la participation de la Société est désormais composé de:

- Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S.: 193.213 (cent quatre-vingt-treize mille deux cent treize) parts sociales.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent l'Apport ayant été entièrement libéré, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société de la Société de manière à le lire comme suit:

" **Art. 8.** Le capital de la Société est fixé à 193.213.000 USD (cent quatre-vingt-treize millions deux cent treize mille Dollars américains), représenté par 193.213 (cent quatre-vingt-treize mille deux cent treize) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune."

#### *Estimation des coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec les apports de capital, ont été estimés à environ mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la suite de quoi le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9110. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012089679/236.

(120127344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.